

ANNEXE XI
(*article 42*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DES PROJETS DE PROXIMITÉ DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012 À 2014

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES

1. Les services professionnels et techniques et les activités du personnel d'appoint portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques ainsi que l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des services professionnels et techniques et du personnel d'appoint décrits à l'article 1, s'élève à 3 959 946,98 \$.

TOTAL : 3 959 946,98 \$